

ARTiSANAT

N°16

DÉCEMBRE 2021

MAGAZINE DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ÉDITION
PUY-DE-
DÔME



PAGE 17

Journées Européennes des Métiers d'Art

p4

ÉLECTIONS

Une nouvelle équipe
à la tête de la CMA

p6

ACTUALITÉS

CMA et commune
d'Issoire, partenaires

p20

FORMATIONS

Inscrivez-vous
à l'ADEA



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle comme
dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



ÉDITO



Je tiens à remercier tous les artisans du département qui se sont mobilisés et ont voté pour élire les 25 artisans qui les représenteront au cours des cinq prochaines années dans le Puy-de-Dôme. C'est pour nous élus, un socle de confiance et de légitimité et plus encore de responsabilités. Il s'agissait de la première élection depuis la régionalisation des CMA au mois de janvier 2021.

Cette nouvelle équipe dont les 8 premiers élus siègent à la CMA Auvergne-Rhône-Alpes a pris toute sa place au sein du nouvel exécutif de la chambre de région.

Il s'agit désormais pour nous de représenter les intérêts des entreprises de proximité, de relever les défis des cinq prochaines années et d'être vigilants quant au développement et à la place de l'artisanat dans l'économie et les territoires.

Nous allons continuer d'agir au service de tous les artisans ainsi qu'auprès des acteurs économiques et politiques locaux pour donner confiance aux chefs d'entreprise et leur permettre d'être encore plus performants sur un marché où le client reste la clé de notre avenir. L'action de proximité reste la raison d'être du réseau des CMA. Nous allons également poursuivre, pour être encore plus actifs aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale, notre collaboration avec les intercommunalités.

Les axes stratégiques définis par la nouvelle gouvernance de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrivent dans l'élan insufflé par le projet de transformation « CMA Change 2021 » et sont construits autour de trois grands axes : faire grandir les entreprises, faire grandir les compétences et faire grandir les territoires.

Soyez assuré que je continuerai à mettre toute mon énergie et mon savoir-faire au service du développement et de la sauvegarde de nos entreprises.

À toutes et à tous, à vos familles et à vos collaborateurs, je souhaite une année 2022 pleine d'énergie, de bienveillance et de réussite.

Jean-Luc Helbert
Président de la CMA Puy-de-Dôme

SOMMAIRE

4-5

ÉLECTIONS

Une nouvelle équipe à la tête de la CMA

7

TERRITOIRE

Rencontre autour
de la création d'entreprise

8

ÉCLAIRAGE

Mieux gérer les relations commerciales

12-15

DOSSIER

Nouvelle gouvernance pour
la CMA Auvergne-Rhône-Alpes

16-19

INFORMATION RÉGION

20

FORMATIONS

25

SOCIAL

Loi PACTE :
quel bilan pour l'épargne retraite ?

Directeurs de la publication : Jean-Luc Helbert, Président de la CMA Puy-de-Dôme et Vincent Gaud, Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Rédacteurs en chef : Audrey Stimamiglio, Edouard Chateau
Rédaction : Frédérique Paquet, Danielle Chanet,
CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Conception : *Le Magazine*
Photographies et Illustrations : CMA Auvergne-Rhône-Alpes,
Jean-Marc Blache, Jean-Pierre Giraud, Adobe Stock

Impression : Imprimerie CHAMPAGNAC
Routage : CIFEAMKG
ISSN : 2609-7397 (version imprimée)
ISSN : 2780-8777 (version en ligne)
Numéro 16 - Décembre 2021
Tirage : 15 626 exemplaires
Édité par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Siège : 10 rue Paul Montrouchet - 69002 Lyon

 IMPRIM'VERT®





UNE NOUVELLE ÉQUIPE

Entre les 1^{er} et 14 octobre, les élections au sein de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Auvergne-Rhône-Alpes ont permis d'élire les chefs d'entreprise qui représenteront pour les 5 prochaines années les artisans de chaque département. Découvrez dans ces pages les élus de votre CMA et ceux de la gouvernance régionale en page 12.



QUESTIONS À...

Jean-Luc Helbert

Élu Président de la CMA du Puy-de-Dôme

Quel est votre métier et depuis quand êtes-vous chef d'entreprise ?

Je suis boucher-charcutier-traiteur à Chamalières depuis 25 ans. J'ai aujourd'hui cinq salariés, dont des apprentis, et j'ai formé une vingtaine d'apprentis dans ma carrière. La transmission des savoirs me passionne. Lors de mes différents mandats, j'ai d'ailleurs présidé la commission formation et apprentissage de la CMA du Puy-de-Dôme et participé à la même commission au sein de CMA France.

Quand et pourquoi avez-vous décidé de vous investir au sein de votre CMA ?

Je pense que les TPE et PME artisanales ne sont pas reconnues à leur juste valeur et qu'elles ne sont pas toujours entendues.

Les artisans sont pourtant des acteurs essentiels de l'économie des territoires, ils méritent d'être représentés et écoutés. Je me suis donc engagé au sein de la CMA il y a une vingtaine d'années afin de porter leurs voix et de les défendre auprès des pouvoirs publics. Et mon engagement se poursuit puisque je vais débiter ma quatrième mandature.

Quels sont vos souhaits pour les artisans de votre département ?

Je souhaite poursuivre ce que nous avons commencé à mettre en place lors de ma précédente mandature. Être au plus près des entreprises sur tous les territoires afin de les aider dans leur quotidien sur des problématiques aussi épineuses que le recrutement,

la formation, la transmission... Pour remédier aux difficultés de recrutement, l'une des solutions consiste notamment à prôner l'intérêt de nos métiers dans les collèges, lycées et même les universités. Nous devons aussi travailler avec les EPCI afin que la CMA soit mieux reconnue dans son rôle de porte-parole et de défenseur des artisans. Notre département a été segmenté en sept secteurs économiques et dans chacun d'entre eux les élus et les techniciens de la CMA seront plus que jamais présents pour travailler avec les entreprises artisanales et les élus locaux.



À LA TÊTE DE LA CMA



Jean-Luc Helbert
Président

Boucher - Charcutier
Chamalières



Xavier Bordet
Vice-Président

Boulangier - Pâtissier
Arlanc



François Cerdeno

Carrossier
Clermont-Ferrand



Denis Grudet

Photographe
Aubière



Alexandra Blanchon

Plâtrier - Peintre
Charbonnière-les-Vieilles



Bernadette Oleksiak

Fabrication de meuble
Aubière



Grégory Delepine

Couvreur
Aigueperse



Annabelle Aintomar

Fabrication de repas
ou de plats cuisinés
Mirefleurs



Nadège Parant

Couturière
Le Cendre



Christophe Yvernault

TP Assainissement
Thiers



Yves Roche

Ébeniste
Aubière



Thierry Mathieu

Pâtissier-chocolatier
Riom



Angélique Villeneuve

Céramiste
Ravel



Magali Genestoux

Bouchère
Le Cendre



Franck Hublin

Taxi Ambulance VSL
Le Mont-Dore



David Dechaud

Plâtrier - Peintre
Mur-sur-Allier



Frédéric Grange

Tapissier - Sellier
Cournon-d'Auvergne



Fanny Reynaud

Photographe
Martres-sur-Morge



Audrey Vernissat

Esthéticienne
Clermont-Ferrand



Nicolas Bagel

Plâtrier - Peintre
Saint-Maurice



Dominique Chambrard

Coutelier
Thiers



Pascal Vauxion

Électricien
Herment



Cécile Collineau

Menuisier
Riom



Hervé Durif

Boulangier - Pâtissier
Clermont-Ferrand



Thierry Barillet

Préparateur pizza
Clermont-Ferrand



La CMA et la commune d'Issoire, partenaires pour accompagner les entreprises du centre-ville.

Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, la ville d'Issoire a souhaité collaborer avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour faire un état des lieux de la situation économique des entreprises implantées dans le Centre-Ville.

À cet effet, une convention de partenariat a été signée entre les deux organismes le 11 octobre dernier.

Par sa connaissance des besoins des entreprises et des enjeux du territoire, son réseau de partenaires à l'échelle locale et nationale, les moyens et expertises qu'elle détient, la CMA participe aux politiques publiques en faveur du développement économique et les déploie sur le territoire. Dans le cadre de ce partenariat, la CMA a mené une enquête auprès des entreprises artisanales et des commerçants, dans un 1^{er} temps par mail et ensuite sur le terrain.

L'objectif final est d'analyser de manière concrète et globale la situation économique des entreprises du secteur,

commerçants et artisans, mais également d'accompagner les entreprises dans une nouvelle dynamique après la période post-crise sanitaire par des mesures d'urgence et de moyen terme.

Fort des résultats obtenus, des actions concrètes pour mettre en place une politique adaptée aux besoins des acteurs économiques du territoire seront prochainement proposées à la commune d'Issoire.





**Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ARTISANS,
PENSEZ À VOUS FORMER !

Grâce au Conseil de la formation, financez votre formation pour gérer ou développer votre entreprise.
Réservé aux chefs d'entreprise inscrits au répertoire des métiers et à leur conjoint (collaborateur ou associé).

Déposez en ligne votre demande de financement :
<http://cdf.crma-auvergnerhonealpes.fr>



RENCONTRE AUTOUR DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

La CMA convie les collectivités territoriales à réfléchir sur l'accompagnement des créateurs d'entreprise dans le département.

La CMA Puy-de-Dôme a accueilli dans ses locaux l'ensemble des chargés de développement économique des collectivités locales du département lors d'une réunion d'information qui s'est déroulée le 23 septembre dernier.

L'objectif de cette rencontre était de présenter l'ensemble de l'offre de service de la CMA, mais plus particulièrement celle concernant la création d'entreprise. Chaque agent de développement a pu travailler en atelier sur les différentes phases

de la création d'entreprise, de la phase de l'étude de marché au choix du statut juridique. Ces ateliers étaient animés par des Conseillers économiques de la CMA en charge de l'accompagnement des entreprises. Les nombreux échanges ont permis d'analyser des cas concrets rencontrés sur chaque territoire.

Cette première rencontre sera suivie d'autres événements autour de la création d'entreprise, mais également sur chaque phase de développement d'une entreprise.



Retraite : comment m'y retrouver ?

Faites le point avec un expert pour vous accompagner dans vos projets de vie :

- 5 minutes pour prendre rendez-vous
- 1 heure pour un bilan personnalisé
- 1 vie à être couvert

- À quel âge pourriez-vous prendre votre retraite ?
- Quels seraient les droits de votre conjoint survivant ?
- Quel sera le revenu annuel que vous percevrez à la retraite ?
- Quels seraient les impacts financiers sur vos revenus personnels et sur votre entreprise en cas d'interruption d'activité ?

En partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat, ce bilan vous est offert, confidentiel et sans engagement.

Ne tardez plus, réservez votre bilan dès maintenant en envoyant un mail à l'adresse suivante :
drlyon@ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE
Prendre la main
sur demain



MIEUX GÉRER LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC SES CLIENTS

Grégory Blanchard, professeur en vente et négociation à l'École Supérieure de Commerce (ESC) de Clermont-Ferrand et doctorant en sciences de gestion, vient de publier une étude sur la négociation commerciale et les artisans. Extraits de ses travaux.

Devenir artisan, c'est aussi devoir gérer les relations commerciales avec les clients. Trois difficultés sont principalement citées par les artisans : le calcul du prix ; la peur de la réaction du client ; le fait que certains artisans ne se voient pas vraiment comme des « vendeurs ».

LE CALCUL DU PRIX DE VENTE

« C'est très dur, on ne sait pas comment se placer réellement en fait. Il est possible que sur les premiers chantiers, je n'ai pas chiffré assez haut. »

Il est toujours difficile de connaître le juste prix pour un produit. Calculer un prix de vente peut être un casse-tête, et les artisans interrogés évoquent la difficulté de le fixer correctement. Ils expliquent également la difficulté de valoriser convenablement leur temps de travail. Ils ont l'impression que le prix qu'ils proposent est bas par rapport à leur investissement, mais que s'ils augmentent, alors ils ne seront peut-être plus dans les prix du marché. Fixer un prix doit se faire en fonction du calcul des coûts. Il doit comprendre l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de la prestation et/ou à la fabrication du produit : matériel, temps passé, charges fixes et variables, marge, ainsi qu'une soupape de négociation. Si le prix ne comporte pas l'ensemble de ces éléments, alors l'artisan risque de travailler pour rien, ou pire, à perte. Des logiciels très abordables

sont disponibles pour calculer ces éléments très facilement.

LA PEUR DE LA RÉACTION DU CLIENT

« Ils [certains clients] vont s'arrêter devant une bague à 200 euros et vont faire les gros yeux. Oui, mais j'ai passé une après-midi à la faire. Donc ça, c'est compliqué pour moi. »

C'est le deuxième point difficile pour les artisans : la réaction du client à l'annonce du prix. Certains des artisans rencontrés renoncent ainsi à mettre un prix qu'ils estiment juste, car ils pensent que les clients ne vont pas accepter, ou ne pas comprendre qu'un produit puisse coûter autant. Certains artisans baissent parfois le prix par peur de ce que va penser le client.

La perception d'un prix est différente pour chaque individu. Lors de la vente, l'artisan doit expliquer ce qui compose le prix, et donc justifie la valeur du produit. Ainsi, « la bague ici coûte 200 euros » pourrait se transformer en « la bague ici est un modèle fait main, avec 2 grammes d'argent, et 5 heures de travail manuel ». En présentant le prix de cette façon, l'artisan donne une valeur plus personnelle à son produit, et le client comprend aussi que 5 heures de travail de qualité, de précision, du matériel, cela à un coût. Cet effort de pédagogie est nécessaire pour que le client comprenne bien la différence entre un produit industriel standardisé, et un produit artisanal unique.

JE NE SUIS PAS FAIT POUR LA VENTE

« Le problème de ces métiers-là, c'est qu'en fait, il faut qu'on fasse des choses qu'on n'a pas envie de faire déjà [vendre], et on n'est pas compétent là-dedans. »

Le troisième point qui ressort de cette étude, c'est que la vente n'est pas vraiment leur tasse de thé. Pour certains, c'est même quelque chose qu'ils redoutent, ils ont donc du mal à se mettre dans la peau d'un vendeur. Au moment de conclure la vente, d'annoncer le prix, ou de négocier, les choses peuvent donc se compliquer. Si les artisans ne se sentent pas vendeurs, ce n'est pas un problème en soi, et c'est même normal au début. L'étude montre qu'avec la pratique et le développement de leur compétence, les artisans apprécient de plus en plus la vente. L'étude montre également que les artisans qui ont un prix qu'ils estiment juste, sont plus à l'aise avec cette activité. Le prix et l'attrait pour la vente sont donc parfois liés.

Si vous éprouvez des difficultés dans ces domaines, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat propose des formations sur le calcul des prix, la vente, la négociation... qui vous aideront à maîtriser mieux les prix, et les méthodes de commerce.

▷ **Pour plus d'infos ou si vous souhaitez consulter cette étude dans son intégralité, contactez votre CMA :**
economie.puydedome@cma-auvergnerhonealpes.fr



NATHALIE JINGEOT

L'ARTISANAT D'ART AU SERVICE DU PATRIMOINE FRANÇAIS

À la tête de l'entreprise Créalave - Atelier Couleurs de cratères depuis 20 ans, Nathalie Jingeot a été choisie pour recréer à l'identique des laves émaillées sur la façade du Magasin 1 de la Samaritaine, situé rue de Rivoli, à Paris. Un défi stimulant et réussi avec brio.

Adolescente, elle rêvait de suivre les cours des beaux-arts. Mais Nathalie Jingeot a finalement travaillé dans le secteur de la banque. Dans les années 2000, ayant quitté Paris pour s'installer en Auvergne, l'envie de créer et de travailler de ses mains ne l'a pas quittée. Et cette fois-ci Nathalie Jingeot décide de se faire plaisir. « Je me suis inscrite à la formation d'émailleur sur lave proposée par l'EDAV (devenue Imapac) à Volvic. Un an et demi plus tard, je me suis installée à mon compte. » Depuis, l'entreprise crée des objets destinés aux boutiques des sites touristiques du Puy-de-Dôme, des bijoux, des objets décoratifs ou des éléments de signalétique. « Afin de réaliser des pièces plus importantes, mon compagnon et associé gérant Lionel Decourteix et moi-même avons trouvé un local à Romagnat et fait l'acquisition d'un four plus grand. » Un déménagement qui lui permet de diversifier sa production et de toucher une clientèle de particuliers pour lesquels, grâce à son salarié Jean Fourniat, Nathalie Jingeot émaille des tables d'extérieur ou d'intérieur, des cuisines et des plans de salle de bains. « Nous créons également des tables d'orientation pour les collectivités ainsi que des articles funéraires et nous proposons aussi trophées et médailles aux associations. En 2015, nous avons également rénové une fresque sur un mobilier urbain de la ville de Lyon.



Nathalie Jingeot et son salarié Jean Fourniat.

Mais je n'imaginai pas que la plus belle réalisation était encore à venir ! »

UN DÉFI HORS NORMES

« La Socra, entreprise spécialisée dans la restauration d'œuvres d'art et de monuments, a obtenu le marché de restauration et de création des laves émaillées sur le chantier de la réfection du clos couvert du Magasin 1 de la Samaritaine, propriété du groupe LVMH. Son directeur a fait appel à moi pour refaire à l'identique les décors sur lave émaillée manquants d'une des façades de l'emblématique magasin parisien. » Quand l'émailleuse accepte le marché, elle se doute que le défi sera de taille. « Ce fut un énorme chantier puisque nous avons réalisé une vingtaine de plaques de plus de 2 mètres de long en nous adaptant à d'énormes contraintes techniques puisqu'il fallait réaliser un copier-coller des décors floraux partiellement existants. J'ai donc repris certains motifs que j'ai soumis à l'architecte et au maître d'œuvre, SECC, chargé de la rénovation.

Nous avons utilisé la technique dite du cloisonné qui s'exécute uniquement à la main. Il a fallu maîtriser les couleurs en dégradé et chaque plaque a subi plusieurs cuissons. » En milieu de chantier, au bout de deux mois d'un travail intensif, lorsque le président de la Socra, le responsable des opérations immobilières de la Samaritaine, le maître d'œuvre SECC et l'architecte chargé de la restauration viennent vérifier la qualité du travail, la pression est à son comble. « Mais quand ce responsable a pris pour un parement original celui que nous venions de réaliser, j'ai su que nous avions réussi. J'ai d'ailleurs reçu les satisfecits de l'architecte la Samaritaine et ça, c'est génial ! » Nathalie Jingeot est fière aujourd'hui d'avoir relevé ce défi et d'appartenir à la famille des artisans d'art qui ont participé à la rénovation de ce bâtiment exceptionnel où, enfant, elle se rendait avec sa mère...

▷ Créalave – Atelier Couleurs de cratères – ZA de l'Artière, 18 rue Cugnot – 63 540 Romagnat



VOUS SOUHAITEZ EMBAUCHER UN(E) APPRENTI(E) ?

Faites appel à votre CMA, libérez-vous des contraintes administratives, gagnez du temps et obtenez un contrat d'apprentissage conforme au droit du travail.

Embaucher un (e) apprenti (e), c'est former un (e) professionnel (le) à l'image de son entreprise et lui transmettre ses compétences et son savoir-faire.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un salarié et un employeur permettant à l'apprenti (e) de suivre une formation alternant les périodes en entreprise et en centre de formation des apprentis (CFA).

La CMA vous propose un accompagnement à l'apprentissage.

- ▷ Diffusion de votre offre sur apprentissage-auvergnerhonealpes.fr et mise en relation avec des candidats correspondant à votre besoin,
- ▷ Simulation financière de votre futur contrat d'apprentissage
- ▷ Accompagnement dans vos formalités à accomplir
- ▷ Rédaction du contrat dans le respect du droit du travail
- ▷ Accompagnement juridique et assistance pendant toute la durée du contrat
- ▷ Conseils en cas de difficultés avec votre apprenti (e)

POUR DEVENIR MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ?

- ▷ Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre relevant du même domaine professionnel et de même niveau que celui préparé par l'apprenti (e) et justifier de 2 ans d'exercice dans ce domaine
- ▷ Soit justifier de 3 ans d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par l'apprenti (e).



Prolongation de l'aide exceptionnelle pour l'embauche des apprentis

L'aide exceptionnelle à l'apprentissage a été mise en place dans le cadre du plan France relance « 1 jeune, 1 solution » à partir du 1^{er} juillet 2020. Son montant est de :

- 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans ;
- 8 000 euros pour un apprenti majeur.

Le Gouvernement a annoncé la prolongation de 6 mois supplémentaires des aides de France Relance à l'apprentissage, soit jusqu'au 30 juin 2022.

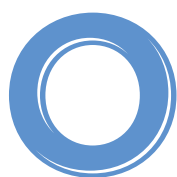
- ▷ Pour plus d'informations, contacter votre CMA : Tél : 04 73 31 52 04 apprentissage.puydedome@cma-auvergnerhonealpes.fr





ALEXIS THAUVIN PÂTISSIER

Après avoir fait ses classes auprès de chefs étoilés, Alexis Thauvin vole de ses propres ailes depuis novembre 2020, date à laquelle il a ouvert sa pâtisserie en plein centre de Clermont-Ferrand.



Originaire de Cahors, Alexis Thauvin commence son apprentissage à quatorze ans. « Après cinq ans d'apprentissage pendant lesquels j'ai obtenu le titre de Meilleur apprenti de France j'ai travaillé auprès de Franck Putelat dans son restaurant gastronomique 2 étoiles La Table de l'hôtel Le Parc, à Carcassonne, de Pascal Bardet dans son restaurant 2 étoiles Le Gindreau, à Saint-Médard, avec Nicolas Masse au restaurant des Sources de Caudalie, à Bordeaux, ou encore auprès de Patrick Henriroux au restaurant 2 étoiles La Pyramide, à Vienne. Chacun de ces chefs étoilés m'a permis de développer mes compétences, d'enrichir mes savoir-faire. C'est une école dure et exigeante, mais qui apprend la rigueur et l'organisation. Puis est venu le moment où j'ai eu envie d'indépendance, de voler de mes propres ailes. J'ai donc travaillé plus d'un an auprès d'un ami, Loïc Béziat, champion du monde de pâtisserie qui ouvrait sa boutique à Cahors et il m'a encouragé à passer le cap.

AU CŒUR DE LA VILLE

Avec Marie, sa compagne, sommelière et originaire de Clermont-Ferrand, il se met en quête d'un local. C'est en plein cœur de la capitale d'Auvergne que le couple réalise son rêve. « Notre pâtisserie-salon de thé est idéalement située au cœur de la ville et nous avons un laboratoire qui nous permet de travailler à plusieurs dans de bonnes conditions. » Il est vrai que, malgré une ouverture en période de pandémie, les gâteaux d'Alexis Thauvin trouvent rapidement leur public au point qu'un an après son ouverture l'entreprise compte déjà cinq salariés, dont un apprenti.

REVISITER LES CLASSIQUES

Le succès du jeune pâtissier s'explique sans doute par sa vision de la nouvelle pâtisserie. « Je remets au goût du jour des gâteaux traditionnels comme le Paris-Brest, le millefeuille ou l'éclair. J'aime travailler les textures, ajouter parfois du croquant, ciseler les goûts, les couleurs et l'esthétique même de mes pâtisseries. J'allège également leur teneur en sucre et je privilégie les fruits frais et de saison. J'adapte donc

ma production à ce que la nature me donne à chaque période de l'année. Tous les fruits sont d'origine France et locaux quand c'est possible. Quant aux fruits secs, pistaches, amandes, noisettes, mon choix se porte sur des appellations d'origine contrôlée. » Le couple propose aussi une petite restauration salée à midi, notamment des sandwiches également revisités à la manière d'Alexis Thauvin. « Le pain de nos sandwiches, tout comme nos viennoiseries, est fabriqué avec des farines auvergnates Label rouge. »

Un an après l'ouverture de leur pâtisserie, Alexis Thauvin et sa compagne savent déjà qu'ils ont fait le bon choix. « Le succès a été immédiat, malgré la pandémie, et le résultat est aujourd'hui à la hauteur de nos attentes. Il est réjouissant de constater que nous sommes même suivis sur les réseaux sociaux où nous présentons toutes nos créations. »

► **Alexis Thauvin :**
20 rue Gras
63000 Clermont-Ferrand

NOUVELLE GOUVERNANCE POUR LA CMA AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Au terme des élections qui se sont déroulées du 1^{er} au 14 octobre 2021, les artisans ont désigné leurs représentants pour les cinq prochaines années. Un scrutin inédit, puisqu'il s'agissait de la première élection depuis la régionalisation des CMA. L'élection est désormais régionale, avec 25 élus par département dont les 8 premiers siègent à la CMA Auvergne-Rhône-Alpes. L'ensemble des 300 élus (25 élus sur les 12 départements) a officiellement été installé lors de l'Assemblée Générale Constitutive de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes le 4 novembre dernier. Lors de cette Assemblée Générale, ont été élus les membres du Bureau et Vincent Gaud en tant que Président. Il nous dit qui il est et quelle est sa vision de l'artisanat de demain.



Pourriez-vous évoquer pour nous votre itinéraire professionnel ?

J'ai 46 ans et je suis titulaire d'un BTS bâtiment option génie climatique obtenu en 1996 au lycée La Martinière, à Lyon. À la fin de mes études, j'ai été embauché dans une grande entreprise du BTP mais je ne me suis pas senti très à l'aise dans un établissement de cette taille. J'ai donc décidé de créer mon entreprise de salle de bains clés en main, Espace bain, en 1999. Mon père était à la tête d'une entreprise de plomberie chauffage et lorsque, en 2004, s'est posée la question de son départ en retraite, j'ai racheté son fonds de commerce. J'ai alors fusionné les deux structures. Quelques années plus tard, en 2011, j'ai eu l'opportunité de racheter une autre entreprise de chauffage à Vonnas, à côté de Charvin dans l'Ain. J'avais à l'époque 20 salariés. Mais j'ai souhaité m'éloigner des gros chantiers et j'ai orienté ma stratégie de développement vers des chantiers de plus petite taille. Aujourd'hui, je suis à la tête de deux entités, l'une à Polliat et l'autre à Vonnas, et chacune compte six salariés.

Quel genre de chef d'entreprise êtes-vous ?

Je suis un passionné. Je ne fais rien sans passion. Je m'approprie souvent la maxime de Georges Blanc, grand chef étoilé installé à Vonnas, « sans passion point d'élévation ». Je fais tout par envie et je suis constamment en mode « projet ». J'aime construire des projets avec des équipes. Je suis aussi un éternel insatisfait, ce qui en tant que chef d'entreprise m'amène à toujours aller plus loin, à penser que ce n'est jamais assez bien pour le client. Cela induit une grande exigence avec mes salariés mais je suis aussi très reconnaissant. Cet état d'esprit m'a également guidé dans mon parcours au sein de la CMA et d'autres institutions.

Quels sont justement vos engagements au sein de la CMA et d'autres organismes ?

J'ai été élu pour la première fois à la CMA de l'Ain en 2005. De 2010 à 2016, j'ai été premier Vice-Président auprès de Pierre Cormorèche. J'ai beaucoup appris lors de ce mandat et je suis devenu Président en 2016. Ce cheminement m'a amené à la présidence de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes en 2021. Quant à mon parcours syndical, suivant les traces de mon père, j'ai adhéré à la CAPEB. Mais, au fil du temps, je me suis davantage retrouvé dans les valeurs de la Fédération Française du Bâtiment que j'ai rejointe en 2010. Il y a trois ans, j'ai été choisi par Henry Brin, président du Conseil de l'artisanat de la Fédération Française du Bâtiment, pour intégrer le Bureau de ce conseil. Je suis également administrateur de la Fédération Française du Bâtiment dans l'Ain depuis 2020. En fait, je prends beaucoup de plaisir à gérer mes entreprises mais j'ai besoin de m'ouvrir à d'autres horizons, de rencontrer d'autres personnes et de créer des projets dans l'intérêt général. C'est mon ADN ! La force du syndicalisme patronal ou de la CMA est de permettre ces rencontres et ces enrichissements mutuels. Ces engagements répondent ainsi à ma volonté de donner un sens à ma vie et à ma carrière.

Que va changer votre nouvelle présidence ?

Mon élection à la présidence de la CMA de Région est le résultat du vote des artisans. Je me sens donc investi d'une mission dans l'intérêt général et pour défendre la représentation de nos métiers. Mais je n'envisage pas de délaissier mon rôle de chef d'entreprise pour autant. Je tiens à rester au contact de la réalité de l'entreprise. C'est ce qui me permet de défendre ce que je connais et d'être libre en pensée et en parole.

Par ailleurs, j'entends être très présent sur le terrain, auprès des CMA en département.

D'ailleurs, je ne ferai aucune différence entre elles. Elles auront toutes mon attention quelle que soit leur taille et le nombre d'entreprises qu'elles représentent.

Quelle est votre vision de l'artisanat de demain et vos projets pour les années à venir ?

L'artisanat va selon moi beaucoup changer. Le nombre d'autoentrepreneurs annonce déjà un réel changement de paradigme. Je pense que l'entreprise traditionnelle familiale pourrait diminuer au profit d'un artisanat plus flexible, mobile et adapté à l'actualité et constitué de davantage de petites entreprises. La majorité des artisans travaille déjà seul. Cette vision doit nous amener à réfléchir au futur de l'artisanat et à nos missions et priorités, dans la continuité du projet de transformation « CMA Change 2021 » et du travail remarquable qui a déjà été fait. Même si les bases sont posées en Auvergne-Rhône-Alpes, il faut désormais passer à la vitesse supérieure et mettre en œuvre des actions concrètes.

1- L'initiative locale sera privilégiée

En tant que Président régional, je réaffirme le droit à l'initiative locale dans le respect de la cohérence et de la cohésion régionales. Autrement dit, c'est bien à la CMA de répondre aux besoins des entreprises sur le terrain et au regard de la spécificité des territoires. Je vais donc m'appuyer sur les commissions territoriales et les conseils territoriaux pour identifier les besoins et faciliter le travail dans les départements.



>>

2- Accélérer la formation initiale

Les artisans ont besoin de recruter des compétences pour développer leurs entreprises. Nous devons donc accélérer et investir dans le secteur de la formation initiale. La CMA Auvergne-Rhône-Alpes a la chance de disposer de l'EFMA, son centre de formation d'apprentis situé dans le département de l'Isère, mais nous devons aller plus loin en ayant davantage d'établissements pour former nos salariés et artisans de demain. Une réelle politique de formation doit être construite, suivie d'actions et d'investissements adaptés.

3- Déployer des moyens humains

Pour réussir la régionalisation de proximité, les CMA doivent plus que

jamais travailler sur les territoires. Ce travail de proximité passera par le déploiement de nos conseillers pour faire connaître notre offre de services auprès des artisans, au sein de leurs entreprises. Dans chaque territoire, un technicien sera aux côtés des élus pour répondre aux besoins des entreprises locales.

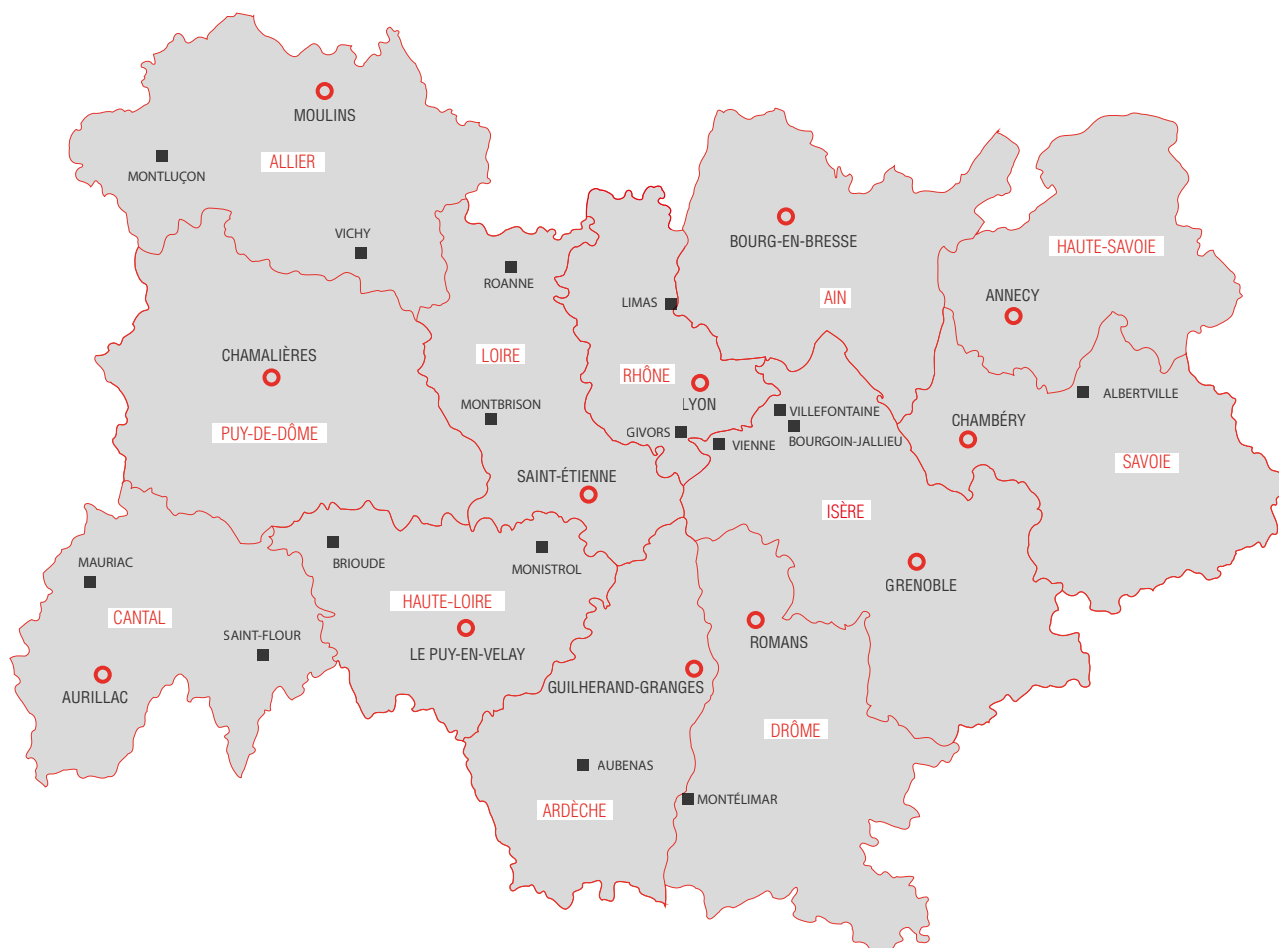
4- Réussir les transitions numérique et environnementale

Pour évoluer et perdurer, les entreprises artisanales doivent impérativement s'inscrire dans les grandes mutations de notre économie que sont le numérique et l'environnement. Nos entreprises accusent encore un retard certain au regard des autres secteurs d'activité. Les artisans doivent

s'informer sur ces sujets pour disposer des mêmes moyens, des mêmes compétences, des mêmes droits que les entreprises plus structurées pour accéder au numérique et se mettre en conformité avec les nouvelles réglementations environnementales. Il en va de leur pérennité !

Sur la base de ces grandes lignes, la priorité est désormais d'élaborer avec les 96 élus régionaux notre projet de mandature pour les cinq ans à venir. Au cours du premier trimestre 2022, nous allons travailler tous ensemble à la formalisation de ce projet.

LES SITES DE LA CMA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



LES MEMBRES DU BUREAU DE LA CMA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Vincent Gaud**
Président**Serge Vidal**
1^{er} Vice-Président
Président
CMA Haute-Loire**Thierry Perbet**
2^e Vice-Président
Président
CMA Cantal**François Cerdeno**
3^e Vice-Président
Élu
CMA Puy-de-Dôme**Dominique Diat**
4^e Vice-Présidente
Présidente
CMA Allier**Didier Latapie**
Trésorier
Vice-Président
CMA Lyon-Rhône**André Mollard**
Trésorier adjoint
Élu
CMA Savoie**Frédéric Régnier**
Secrétaire
Président
CMA Drôme**Patrice Benoît**
Secrétaire adjoint
Élu
CMA Drôme**Christophe Bernollin**
Secrétaire adjoint
Président
CMA Lyon-Rhône**Jean-François Bourgeot**
Secrétaire adjoint
Vice-Président CMA Allier**Pascal Calamand**
Secrétaire adjoint
Président
CMA Loire**Jean-Pierre Chambat**
Secrétaire adjoint
VP CMA Haute-Savoie**Valérie Delas**
Secrétaire adjointe
Vice-Présidente
CMA Isère**Jean-Christophe Duvernay**
Secrétaire adjoint
Élu CMA Ardèche**Pierre Girod**
Secrétaire adjoint
Président
CMA Ain**Dominique Gouze**
Secrétaire adjoint
Vice-Président
CMA Cantal**Isabelle Guillaud**
Secrétaire adjointe
Présidente
CMA Savoie**Jean-Luc Helbert**
Secrétaire adjoint
Président
CMA Puy-de-Dôme**Fabienne Munoz**
Secrétaire adjointe
Présidente
CMA Ardèche**Élisabeth Ouillon**
Secrétaire adjointe
Vice-Présidente
CMA Haute-Loire**Patrick Protière**
Secrétaire adjoint
Vice-Président
CMA Loire**Christian Rostaing**
Secrétaire adjoint
Président
CMA Isère**Olivier Tavernier**
Secrétaire adjoint
Président CMA
Haute-Savoie



LE PLAN DU GOUVERNEMENT POUR LES INDÉPENDANTS



Le 16 septembre dernier, le Président de la République présentait son plan en faveur des indépendants. Des mesures qui, selon le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, répondent aux problématiques des artisans. Tour d'horizon.

La plupart des propositions du réseau des CMA transmises lors des consultations organisées par les ministres Bruno Le Maire et Alain Griset ont été retenues. Elles concernent la transmission d'entreprise, la protection du patrimoine, la protection sociale ainsi que la formation continue et s'articulent autour de 5 axes et 20 mesures phares parmi lesquelles :

AXE 1

Créer un statut unique protecteur pour l'entrepreneur et faciliter le passage d'une entreprise individuelle en société.

À noter parmi les mesures : le statut unique permet que l'ensemble du patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel devienne insaisissable par des créanciers professionnels.

AXE 2

Améliorer et simplifier la protection sociale des indépendants.

Ce dispositif ouvre notamment droit à la prise en charge des frais de santé et à l'indemnisation de l'incapacité permanente. Il permet également

aux concubins des dirigeants d'entreprise d'opter pour le statut de conjoint collaborateur. Par ailleurs, les indépendants peuvent moduler en temps réel leurs cotisations et contributions sociales.

AXE 3

Améliorer et faciliter la reconversion et la formation des indépendants.

L'accès à l'allocation des travailleurs indépendants est élargi à ceux ayant cessé leur activité si celle-ci n'était pas viable économiquement. De même, les conditions de revenus pour bénéficier de cette allocation ont été revues à la baisse. En matière de formation, le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants de TPE est doublé.

AXE 4

Favoriser la transmission des entreprises et des savoir-faire.

Afin de dynamiser la reprise des fonds de commerce, la mesure autorise temporairement la déduction fiscale des amortissements pour les fonds acquis entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023. Le délai de demande d'exonération

des plus-values professionnelles de cession d'entreprise réalisées lors d'un départ à la retraite est temporairement assoupli. De même, les plafonds d'exonération partielle ou totale des plus-values lors de la cession d'une entreprise individuelle sont augmentés.

AXE 5

Simplifier l'environnement juridique des indépendants et leur accès à l'information.

Afin de simplifier le début d'activité des indépendants, ceux-ci pourront désormais déclarer leur chiffre d'affaires dès le début de leur activité et bénéficier ainsi des attestations leur permettant d'accéder à l'ensemble de leurs droits. De plus, les dettes de cotisations sociales des gérants majoritaires de SARL pourraient être effacées dans le cadre d'une procédure de surendettement des particuliers. Enfin, les entrepreneurs auront à leur disposition un site internet unique de référence afin de simplifier l'accès à l'information.

Ces mesures s'ajoutent à celles prises par le gouvernement depuis 2017. Elles devraient accompagner la sortie de crise et pourraient contribuer à la relance durable de l'économie de proximité et à l'avenir des entreprises artisanales.

▷ **Plus d'infos : contactez votre conseiller à la CMA**



JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes coordonne les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) depuis de nombreuses années, et inscrit cet événement comme l'un des temps forts les plus importants de l'année pour faire découvrir les savoir-faire au grand public, créer des opportunités d'affaires pour les professionnels et faire naître des vocations. En 15 éditions, ces journées sont devenues l'événement national et international le plus important des métiers d'art et du patrimoine vivant, et permettent de développer l'intérêt du « Fabriqué en France ». Chaque année, ce sont plus de 1 000 professionnels des métiers d'art qui participent activement aux JEMA en Auvergne-Rhône-Alpes.

Après deux années difficiles en raison du contexte sanitaire, les JEMA reviennent en force du 28 mars au 3 avril 2022. Cette seizième édition autour du thème « Nos mains à l'unisson » est l'occasion de mettre en valeur l'humain au centre des métiers d'art et du patrimoine vivant, le faire ensemble et l'euroanéité des gestes des métiers d'art. Plus que jamais cette année, dans les ateliers, les mains se lieront et se serreront au gré des collaborations, des initiations et des retrouvailles. Ce sont ces mains qui savent, qui transforment et transmettent. Elles sont l'outil premier de l'artisan d'art, son métronome et son instrument. Elles rythment la cadence de fabrication, passant du croquis à la réalisation, magnifiant les matières, pour offrir une création harmonieuse, savant mélange de tradition et d'innovation.

Les JEMA 2022 sont placées sous le signe du renouvellement, avec la possibilité de proposer des rendez-vous à la fois en présentiel et/ou digitaux. Chaque professionnel a le choix de son programme : faire découvrir son atelier, inviter d'autres artisans d'art, faire visiter un chantier, participer à un collectif, animer une conférence, proposer des événements en ligne (visite de l'atelier, démonstration, présentation de la collection...). Les centres de formation sont également invités à ouvrir leurs portes ou à se joindre aux artisans

d'art sur certaines manifestations. En tant qu'artisan d'art ou professionnel du patrimoine vivant, les candidatures sont ouvertes jusqu'à fin janvier sur le site journeesdesmetiersdart.fr. Rappel : les JEMA sont réservées aux entreprises du patrimoine vivant et aux entreprises métiers d'art dont l'activité apparaît dans la liste officielle des métiers d'art.

▷ **Pour plus d'informations :**
[sarah.poyeton@](mailto:sarah.poyeton@cma-auvergnerhonealpes.fr)
cma-auvergnerhonealpes.fr





LES ENTREPRISES ARTISANALES FACE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les changements environnementaux réclamés par les politiques concernent désormais toutes les entreprises artisanales.

Quel que soit leur secteur d'activité, les PME et TPE sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses à intégrer la notion de croissance verte.

Une enquête menée par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes entre le 17 juin et le 24 juillet 2021 à laquelle ont répondu plus de 4 300 entreprises révèle que 70 % des artisans portent un intérêt certain à la transition écologique. 56 % déclarent s'être engagés dans des solutions et 62 % d'entre eux pensent mettre en œuvre des actions dans les trois prochaines années. L'enquête établit également les trois enjeux majeurs de la transition écologique pour l'artisanat :

- ▷ la réduction de la facture et de la consommation d'énergie qui concerne quasiment tous les secteurs d'activité,
- ▷ l'optimisation de la gestion des déchets notamment pour les entreprises du secteur du bâtiment,
- ▷ l'utilisation des circuits courts et de proximité pour les secteurs de l'alimentaire et de la fabrication,
- ▷ l'optimisation du poste matières premières pour le secteur du bâtiment.

DES ATTENTES IDENTIFIÉES

Face à ces enjeux, les chefs d'entreprise semblent aujourd'hui majoritairement prêts à s'engager dans des démarches environnementales vertueuses et à intégrer ces actions dans le modèle économique de leur entreprise.

Si 28 % des entrepreneurs espèrent ainsi réduire leur impact sur l'environnement, 37 % visent avant tout la réduction de leurs coûts et un gain de compétitivité. 12 % des artisans interrogés comptent sur leur engagement environnemental pour améliorer l'image de leur entreprise. Une attente cohérente puisque 50 % des artisans jugent en effet que la clientèle est de plus en plus sensible aux enjeux environnementaux, notamment dans les secteurs de l'alimentation et de la fabrication. Mais si les artisans ont pour la plupart engagé des actions en faveur de l'environnement, 44 % des chefs d'entreprise avouent ne pas disposer du temps nécessaire pour réfléchir aux évolutions indispensables et encore moins pour les appliquer.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Pour convaincre les entreprises qu'intégrer la dimension environnementale peut leur permettre de réduire leurs coûts et donc d'améliorer leur compétitivité, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat ont élaboré, dans le cadre du Plan de relance initié par l'État, le diagnostic Performa « Transition écologique ». Ce diagnostic dresse un état des lieux de l'entreprise sur les questions de la transition écologique et permet de trouver des solutions sur les volets : énergie, matières premières, chauffage,



isolation, eau, mobilité... et d'identifier des aides financières. En partenariat avec l'ADEME, les conseillers experts de votre CMA proposent une offre d'accompagnement technique individuel adaptée aux besoins de l'entreprise. Ces dispositifs sont pris en charge financièrement par l'État, l'ADEME et les CMA.

- ▷ **Pour plus d'informations : contactez votre conseiller expert environnement de la CMA**



Soutenu par





TAXE D'APPRENTISSAGE : VERSEZ LE 13% À VOTRE CMA

Cette taxe se décompose désormais en deux parties : la première est réservée au financement de l'apprentissage, son montant est de 87 % et la seconde est destinée au financement des formations technologiques et professionnelles. Son montant représente 13 %.

L'UTILISATION DU « 87 % - APPRENTISSAGE »

Cette partie de la taxe est collectée par les URSSAF et reversée à une structure nationale, France compétences,

pour être strictement consacrée au financement de l'apprentissage. Elle peut toutefois faire l'objet de versements libératoires pour le développement de nouvelles offres de formations par apprentissage.

L'UTILISATION DU « 13 % - ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET SUPÉRIEUR »

Cette partie a vocation de permettre à l'entreprise de financer directement les établissements de formation technologique du second degré ou du supérieur (hors centres de formation d'apprentis) et les

organismes agissant dans le cadre du service public de l'orientation.

Ainsi, les Centres d'aide à la décision des Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui agissent au quotidien en faveur de l'orientation des jeunes dans les métiers de l'artisanat sont habilités à recevoir les fonds issus du « 13 % ». Pour préparer la relève de vos métiers, contribuez en versant votre 13% à la CMA !

▷ **Plus d'informations :**
Service apprentissage et CAD




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE**

**SALARIÉS, INDÉPENDANTS,
ET SI ON PARLAIT DE
VOTRE AVENIR
PROFESSIONNEL ?**

PRENEZ RENDEZ-VOUS

09 72 01 02 03*
www.mon-cep.org

**Et en plus,
C'est GRATUIT !**

* NUMÉRO UNIQUE NON SURTAXÉ



 Réseau
eva
Auvergne-Rhône-Alpes

Mandaté par
 FRANCE
compétences



FORMATION DIPLÔMANTE : L'ADEA

La formation diplômante ADEA (Assistant(e) de Dirigeant d'Entreprise Artisanale) est indispensable pour tous les conjoints et collaborateurs de chefs d'entreprise qui veulent se perfectionner dans les domaines de la gestion administrative, comptable et commerciale. Cette formation est composée de quatre modules. La formation est répartie sur deux années, à raison d'une seule journée par semaine, ce qui offre un rythme d'apprentissage adapté à ceux qui exercent déjà une activité.

LES PROCHAINS MODULES

**CONTRIBUER À LA DÉFINITION
ET AU DÉPLOIEMENT
DE LA STRATÉGIE COMMERCIALE
D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE**

14 jours / 98 h

Objectifs et compétences visés

- Réaliser le diagnostic commercial de l'entreprise et proposer une stratégie de développement adaptée
- Structurer l'organisation commerciale de l'entreprise
- Savoir mener une vente

Du lundi 7 février 2022
au mardi 7 juin 2022

**RÉALISER LA GESTION
ET LA COMPTABILITÉ COURANTE
ET FINANCIÈRE D'UNE ENTREPRISE
ARTISANALE**

29 jours/ 203 h

Objectifs et compétences visés

- Appréhender l'entreprise artisanale dans son environnement juridique fiscal et comptable.
- Comprendre et analyser les principes de la comptabilité pour assurer les opérations courantes de gestion de l'entreprise artisanale.

Du lundi 2 mai 2022 au 6 mars 2023

▷ Plus d'infos par téléphone au
Tél. 04 73 31 52 00
ou par mail : formation.puydedome@cma-auvergnerrhonealpes.fr

À chaque besoin sa formation

Sur site ou à distance, la CMA propose des formations spécialement conçues pour répondre aux attentes des chefs d'entreprise, de leur conjoint et de leurs salariés.

**Nous vous accompagnons pour trouver
le mode de financement le plus adapté
à votre statut.**

**Contactez-nous !
LA CMA VOUS AIDE.**

Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Formations
Catalogue 2022



UN TRIO DE CHOC À LA TÊTE DE VOLCAMÉTAL

Les conséquences d'un aléa de la vie sont parfois inattendues. Isabelle Franchisseur, cogérante de l'entreprise Volcamétal, et ses deux associés en ont fait l'expérience.

Lorsqu'Isabelle Franchisseur se retrouve en 2020 seule à gérer l'entreprise ACS qu'elle et son ex-mari ont fondée en 1997, elle doit faire face et trouve un soutien indéfectible auprès de son fils Florent Legland et de Vincent Baffaleuf. « Michel Legland, mon ex-mari avec lequel je travaillais toujours, venait d'être hospitalisé pour un grave problème de santé. Vincent Baffaleuf était contremaître, salarié dans l'entreprise depuis 2003. Mon fils Florent avait quant à lui été embauché en CDI après son bac pro en apprentissage. Face à l'urgence de la situation, nous avons été solidaires. » Les trois acolytes font front et règlent les problèmes ensemble. « Cette période stressante a été l'occasion de constater que nous formions une véritable équipe. Quand, à sa sortie de l'hôpital, mon ex-mari n'a pas souhaité reprendre son activité à la tête de l'entreprise, Florent, Vincent et moi avons décidé de créer la société Volcamétal. Nous avons racheté le fonds de commerce d'ACS uniquement pour l'activité serrurerie et en mai 2021 nous sommes repartis sur de nouvelles bases. » Tous trois sont aujourd'hui associés à parts égales. « Nous partageons tous les mêmes responsabilités. Il a simplement fallu que Florent devienne plus polyvalent qu'avant. Il est aujourd'hui capable de passer de la conception au chiffrage, à la production, au suivi de chantier et à la relation avec les clients. Ce que faisait déjà Vincent. Quant à moi, même si je gère surtout la partie



administrative, je peux gérer bien d'autres tâches. »

NOUVELLE ORGANISATION ET NOUVELLE STRATÉGIE COMMERCIALE

La transformation touche également à l'activité de l'entreprise. La serrurerie industrielle était le cœur de métier d'ACS. Volcamétal se diversifie en visant également les particuliers, notamment dans le domaine de l'aménagement intérieur. « Nous souhaitons revenir à un travail plus artisanal, qui mette en œuvre un sens artistique. Réaliser un élément unique, un meuble, un escalier ou encore un garde-corps décoratif qui réponde aux goûts d'un client est très stimulant. Il s'agit d'une véritable création. Mes deux associés et moi-même avons la même aspiration pour ce type de fabrication.

Les trois salariés d'ACS qui nous ont suivis dans l'aventure sont également très motivés. Nous sommes impliqués dans le projet dès sa conception aux côtés du client final, à l'inverse des fabrications industrielles standardisées. Il est plus valorisant pour tous de fabriquer de belles choses ! » Pour autant, les trois associés n'ont pas renoncé à leur production industrielle. Les trois codirigeants se félicitent aujourd'hui de leur décision de créer Volcamétal. « Nous avons réussi à instaurer une ambiance familiale. Nous continuons à nous entraider, et surtout à communiquer ». Et c'est ensemble qu'ils ont pris la décision de trouver de nouveaux locaux en 2022.

▷ **Volcamétal**
route d'Aydat – ZA La Tourtelle
63450 Saint-Saturnin



« MADE IN FRANCE » : UNE MENTION SOUS CONDITIONS

« Fabriqué en France », « Made in France » ou « Produit en France » peut figurer sous certaines conditions sur un produit afin d'attester de son origine française. Une appellation à nuancer.

Cette mention ne signifie pas que 100 % des étapes de fabrication ont été opérées en France, mais qu'à minima, une partie significative de la fabrication du produit l'a été. En Europe, la mention de l'origine du produit est facultative pour les biens de consommation et d'équipement. L'entreprise est donc libre de l'apposition d'un marquage d'origine. À l'inverse, certains produits agricoles, alimentaires et cosmétiques doivent obligatoirement indiquer leur origine.

CONFORMITÉ AU CODE DES DOUANES

Ce sont les règles d'origine non préférentielles du Code des douanes de l'Union européenne (CDU) qui s'appliquent pour faire figurer les mentions « Fabriqué en France » ou « Made in France » sur les produits manufacturés. Pour cela, la valeur d'un produit fabriqué doit provenir, pour une part significative, d'une ou plusieurs étapes de fabrication en France. De même, la dernière transformation substantielle doit être réalisée en France.

Un produit porteur d'une indication « Fabriqué en France » peut être composé de matières premières importées. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) contrôle pour cette raison le marquage de l'origine figurant sur l'étiquetage des marchandises commercialisées en France.

UNE PROCÉDURE DÉDIÉE : L'IMF

Le « Fabriqué en France » ou « Made in France » est un marquage d'origine que les entreprises peuvent indiquer sur leurs marchandises. Une procédure dédiée permet aux entreprises de savoir si leurs produits peuvent en bénéficier. Il s'agit de la demande d'information sur le Made in France (IMF).

Toute entreprise fabriquant en France des produits destinés à être vendus dans l'Union européenne (UE) et/ou exportés hors de l'UE peut en faire la demande. Mais cette procédure n'est pas obligatoire pour apposer un « Made in France » sur des produits. Les entreprises restent libres de solliciter ou non l'expertise de la direction générale des douanes et droits indirects.

Les demandes d'information sur le Made in France (IMF) et de Renseignement Contraignant sur l'Origine (RCO) doivent être exclusivement adressées par voie postale à la Direction générale des douanes et droits indirects

(Bureau COMINT 3, Politique tarifaire et commerciale, rue des deux communes, 93 558 Montreuil Cedex). Le formulaire est téléchargeable en ligne. De son côté, la douane s'engage à accuser réception par courriel de la demande. Dans les 30 jours suivant la demande, elle doit notifier une acceptation ou un refus et peut solliciter des informations complémentaires. Dans ce cas, l'entreprise dispose d'un délai de réponse de 30 jours. La douane délivre ensuite l'IMF dans un délai de 120 jours dès que la demande est complète.

Depuis sa création en 2016, plus de 2 000 IMF ont été délivrées et les demandes sont en constante augmentation. La DGCCRF a mené en 2019 et 2020 une enquête nationale : près de 700 entreprises ont été contrôlées, y compris des sites de vente en ligne. Cette enquête a ciblé les secteurs du textile, de la bijouterie, de l'horlogerie, de la maroquinerie et des cosmétiques.





LAËTICIA LESLUYES, LA BOBINE À POIS

L'histoire de cette entreprise est celle d'une success story qui débute en 2011 à Besse et qui rayonne aujourd'hui à travers le monde. Récit de la belle aventure de La Bobine à pois et de sa créatrice Laëticia Lesluyes.



Car si je privilégie des produits sourcés, comme le coton labélisé Oeko-tex utilisé pour les doublures, je suis attachée au fait que mes sacs soient fabriqués de façon artisanale et qu'ils soient réputés très solides. »

DES SALARIÉS FORMÉS DANS L'ENTREPRISE

Dans les ateliers de La Bobine à pois, Laëticia Lesluyes valorise un savoir-faire artisanal très spécifique. « J'ai embauché essentiellement des personnes en reconversion professionnelle, de fait très impliquées, que j'ai formées à mes techniques singulières de couture. Chacune est responsable de la réalisation d'un sac de A à Z et chaque sac est signé par la personne qui l'a réalisé. Nous sommes loin du travail à la chaîne ! »



Internet et les réseaux sociaux ont ouvert à son entreprise un champ d'action sans limite. « Grâce à cette révolution Internet, mes produits artisanaux et made in France sont vendus dans le monde entier. Le e-commerce représente aujourd'hui les deux tiers de mes ventes et m'autorise à continuer de vivre à la campagne avec ma famille. Jusque-là tout va bien ! »

▷ **La Bobine à pois**
3 rue Gras
63000 Clermont-Ferrand

Sa grand-mère et sa mère tenaient une mercerie à Besse. Après des études de commerce et trois années en tant que costumière dans le monde du spectacle, c'est dans le local familial de Besse que Laëticia Lesluyes ouvre son premier atelier de couture en 2010. Elle y confectionne des accessoires et vêtements pour femmes et enfants. Cinq ans plus tard, l'arrivée d'Internet bouleverse les relations commerciales et la notion même de proximité. « Tout d'un coup, Internet ouvrait ma vitrine au marché national, voire international. J'ai donc créé un site marchand et l'activité Internet a explosé. » Au point que Laëticia Lesluyes embauche trois personnes dès 2011 et que l'entreprise compte aujourd'hui 11 salariés. Il est vrai que beaucoup de choses ont changé au cours des dix dernières années. « J'ai adapté ma production au marché Internet. Je propose aujourd'hui uniquement des accessoires de maroquinerie, sacs à main, portefeuilles, porte-monnaie.

J'ai ouvert il y a trois ans une nouvelle boutique et un atelier en plein centre de Clermont-Ferrand. Je tiens à ce que les clients puissent voir comment sont fabriqués nos produits aussi les ateliers sont-ils visibles dans les boutiques de Besse et de Clermont. Depuis juin dernier, j'ai également un atelier de 200 m² à Issoire. »

DES PRODUITS DURABLES

Laëticia Lesluyes crée des collections associant matières, couleurs et originalité. Dans le cadre d'une démarche écoresponsable, elle porte une attention toute particulière à la qualité, à l'éthique de ses matières premières et à leur empreinte carbone. « J'ai choisi de ne pas utiliser de cuir animal. Mes sacs sont donc réalisés en simili cuir venu d'Italie en attendant de trouver des matières végétales aussi résistantes. Nous testons notamment des cuirs de vin ou de pomme et travaillons avec des matières végétales, comme le liège ou la fibre d'ananas, utilisées surtout pour les éléments décoratifs de nos sacs.



UN PLAN D'ACTION POUR SORTIR DE LA CRISE

Publié le 1^{er} juin dernier, le plan d'action pour accompagner les entreprises dans la sortie de crise s'articule autour de trois grands axes : détecter, orienter et accompagner les entreprises en difficulté.

Elaboré pour accompagner les entreprises en situation de fragilité dans la sortie de crise, ce dispositif gouvernemental doit permettre de détecter de manière anticipée les fragilités financières des entreprises, proposer à chacune une solution adaptée à sa situation et les orienter vers le meilleur interlocuteur. Détails des engagements de l'État :



NOMINATION D'UN CONSEILLER DÉPARTEMENTAL À LA SORTIE DE CRISE DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

Son rôle est d'accueillir et de conseiller les entreprises en situation de fragilité financière dans le strict respect de la confidentialité.

UN NUMÉRO VERT D'APPEL UNIQUE, LE 0806 000 245

Proposé par l'État et l'Urssaf, il permet aux chefs d'entreprise d'être orientés vers les aides d'urgence et d'obtenir des informations sur les procédures permettant de remédier à leurs difficultés.

UNE PALETTE D'AIDES FINANCIÈRES

Plusieurs soutiens sont mis à la disposition des dirigeants : prolongation de la disponibilité des prêts garantis par l'État (PGE) et des instruments de soutien à l'export ; soutien public subsidiaire à la liquidité et aux fonds propres des PME et TPE ; fonds de transition pour les entreprises de taille significative et un plan d'apurement des dettes sociales et fiscales.

UNE INTERVENTION JUDICIAIRE PLUS PRÉCOCE ET PRIVILÉGIANT LES PROCÉDURES PRÉVENTIVES

Sont prévus désormais une information plus précoce du tribunal, un mandat ad hoc de sortie de crise pour faciliter la renégociation des dettes des petites entreprises et une procédure de conciliation plus attractive.

LA CRÉATION D'UNE PROCÉDURE COLLECTIVE SIMPLIFIÉE POUR LES PETITES ENTREPRISES

Les petites entreprises en cessation de paiement, mais dont le fonctionnement était normal avant la crise se voient proposer deux ans de procédure collective simplifiée afin de rebondir grâce à une restructuration de leur dette.

LE FONDS DE TRANSITION

Doté de 3 milliards d'euros, ce fonds de transition vise à soutenir les entreprises de taille significative, notamment les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises, dont l'activité a été

affectée par la crise sanitaire et qui rencontrent des besoins de financement ou de renforcement de leur bilan.

VOTRE CMA SE MOBILISE

Dans le cadre de la détection précoce des fragilités financières des entreprises, l'État renforce sa capacité de détection des « signaux faibles ». Il s'appuie pour cela sur des comités départementaux à la sortie de crise présidés par les préfets de département et composés des services fiscaux, des établissements bancaires, des tribunaux de commerce, de la Banque de France ainsi que du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Tous ces acteurs se sont engagés à renforcer le conseil et la prévention auprès des entreprises en difficulté. Votre CMA est votre interlocuteur privilégié et peut vous accompagner pour sortir de la crise en s'appuyant sur les dispositifs du plan d'action de l'État.

▷ **Contact :** contact.puydedome@cma-auvergnerrhonealpes.fr



LOI PACTE : QUEL BILAN POUR L'ÉPARGNE RETRAITE ?

La simplification et l'harmonisation de l'offre épargne retraite ont généré un impact positif auprès des entreprises, comme des particuliers.



UNE SOIRÉE RETRAITE TRANSMISSION À LA CMA POUR LES FUTURS CÉDANTS !

L'artisanat est un secteur particulièrement concerné par les enjeux de création, transmission et reprise d'entreprises. Ainsi, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat agit chaque jour sur le terrain pour accompagner les créateurs, cédants et repreneurs dans leurs démarches.

Dans le cadre de la Semaine nationale de la création transmission qui s'est déroulée du 19 au 26 novembre, la CMA a organisé, le 25 novembre dernier, une soirée « retraite/transmission » pour informer les dirigeants d'entreprise sur deux thèmes complémentaires : l'anticipation de leur retraite et leur prévoyance, et les modalités de la transmission.

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et AG2R présents à cette occasion aux côtés de la CMA ont pu ainsi informer largement les chefs d'entreprise venus s'informer sur ces sujets.



Promulguée le 22 mai 2019, la loi PACTE (Plan D'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) a pour ambition de simplifier la vie des entreprises, de mieux associer les salariés aux résultats et de dynamiser la croissance.

Sur le volet retraite, la loi PACTE cherche à développer l'attractivité des solutions d'épargne retraite et les perspectives de rendement, en simplifiant et en homogénéisant les produits existants. Elle vise également à développer significativement l'épargne retraite dans un contexte de mobilité professionnelle accrue ; à financer l'économie réelle, en particulier des TPE-PME et à renforcer la performance financière.

La principale mesure à retenir est la création d'un nouveau **Plan d'Épargne Retraite (PER)** pour tous, salariés et non-salariés : un seul dispositif pour héberger l'ensemble des versements visant à préparer ses futurs revenus complémentaires à la retraite. Ce dispositif se décline en trois nouveaux

produits : le **PER individuel (PERI)**, le **PER d'entreprise collectif (PERCOL ou PERECO)** et le **PER d'entreprise obligatoire (PERO)** qui viennent remplacer les anciens dispositifs d'épargne retraite (Madelin, PERP, PERCO, Article 83).

Par ailleurs, et c'est aussi la grande nouveauté : l'épargnant a désormais la possibilité, selon l'origine des versements, de liquider son épargne soit en rente, soit en capital (soit en mixant les deux types de sorties). Le PER valorise également le mode de gestion pilotée (aussi appelée gestion par horizon). La répartition des versements entre les différents supports financiers du contrat est optimisée selon une grille prédéfinie, en fonction de la durée restante jusqu'à l'âge de départ à la retraite.

Plus l'âge de la retraite approche et plus l'épargne et les nouveaux versements sont réaffectés sur des supports sécurisés.

Source AG2R - www.ag2rmondiale.fr.





UNE SEMAINE POUR DÉCOUVRIR L'APPRENTISSAGE

Dans le cadre de la 4^e semaine nationale de l'apprentissage dans l'artisanat du 28 janvier au 4 février 2022, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes organise de nombreux événements dans toute la région.

Cette semaine multiplie les initiatives et les événements pour promouvoir la voie de l'apprentissage dans l'artisanat, sensibiliser les jeunes aux différents métiers et les orienter vers les Centres de Formation d'Apprentis (CFA). Au programme : des interventions auprès de collégiens et lycéens, des réunions d'information, des rendez-vous de coaching

individuels, des journées portes ouvertes en CFA et bien d'autres occasions de découvrir l'artisanat. L'apprentissage demeure un levier d'insertion incontestable : 41 % des dirigeants actuels d'entreprise ont commencé par l'apprentissage. L'artisanat forme 33 % des apprentis en France, dont 100 000 jeunes chaque année dans les CFA du

réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'apprentissage dans l'artisanat est incontournable avec près de 23 000 apprentis formés.

▷ [Pour retrouver les actions de cette semaine consacrée à l'apprentissage, rendez-vous sur le site internet de votre CMA.](#)

DEVENIR VISIBLE SUR GOOGLE

Votre site manque de trafic ? Optimiser le référencement naturel vous permet d'améliorer la position de votre site dans les pages de résultats des moteurs de recherche.

Pour être correctement indexé par les moteurs de recherche, il convient de décrire en détail votre métier, vos produits, vos prestations sur chacune de vos pages en utilisant des mots-clés. C'est notamment dans la structuration des textes de votre site en jouant avec les titrages de pages que vous allez améliorer le référencement. Développer le nombre de liens hypertextes externes (backlinks) qui pointent vers votre site, mais aussi internes entre vos différentes pages, permet aussi

d'améliorer le référencement naturel appelé SEO*. En 2021, l'expérience utilisateur est également un des facteurs clés d'un bon référencement. Il faut ainsi prendre en compte le temps de chargement de la page, la réactivité du site internet ou encore la stabilité visuelle de la page. Proposer un site au design « responsive », c'est-à-dire adapté au smartphone, va également aider votre positionnement. Enfin, un bon classement des images vous confère une meilleure visibilité dans Google Images et améliore la

position de vos pages. Pour ce faire, utilisez des images pertinentes et de qualité, au poids optimisé pour ne pas ralentir votre site. Renommez les fichiers images en rapport avec le sujet, et complétez leur balise « Title » (titre qui s'affiche au survol de l'image) et le « texte alternatif » avec une phrase descriptive riche en mots-clés. Les conseillers numérique de votre CMA vous conseillent sur ce sujet. Contactez-les !

*SEO : Search Engine Optimisation



74%

**des artisans et commerçants
pensent être mal protégés
en cas de problème de santé***

*Source : Étude Observatoire de la Prévoyance / OpinionWay.

ET VOUS ?

Pour le savoir, nos conseillers experts vous proposent un diagnostic gratuit personnalisé de votre couverture en santé et en prévoyance.

NOTRE CONTACT :

Rachel Bally – 06 84 50 27 87 – r.bally@alptis.fr – alptis.org

PARTICULIERS - INDÉPENDANTS - ENTREPRISES



SANTÉ



PRÉVOYANCE



ASSURANCE DE PRÊTS



ÉPARGNE RETRAITE



FINANCEMENT



Prévention - Assurance - Financement



DÉVELOPPEZ VOS VENTES EN LIGNE AVEC BPAURA !

+X

Que vous ayez un site de vente en ligne ou non, BPAURA met à votre disposition **des solutions d'encaissement à distance par SMS, email, messagerie instantanée et réseaux sociaux !**

**BANQUE
POPULAIRE** 
AUVERGNE RHÔNE ALPES

Document non contractuel.

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit – Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015- Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle – 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 – Crédit photo : Shutterstock – 